

Séance du 7 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué (*convocations expédiées le 01/06/2021*) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Ajoncs d'Or, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.

Affichage porte de la Mairie et de la salle des Ajoncs d'Or le 01/06/2021

Présents : MM. GUILLAUME Alain – NOGUES Loïc - THOME Valérie- COJEAN François - SAGUET Emmanuelle - VIDCOQ Marc - LE DEUFF Olivier - GAUTHIER Olivier - OLLITRAULT Michelle - - LE POTIER Marie-Laure - JAN Antoine- LE VERGE Stéphane- LE MARCHAND Fabienne - LE MAINTÉC Gwenaëlle

Absents excusés : GOURIN Magalie donne procuration à Olivier LE DEUFF

Secrétaire de séance : M. SAGUET Emmanuelle

1 - Elections départementales et régionales. Vaccinations, tests et organisation

Les tableaux d'inscription aux permanences des bureaux de vote et de dépouillement circulent en séance. Une organisation spécifique de la salle est à prévoir, s'agissant d'associer double élections et protocole sanitaire.

2 - Cantine scolaire : mise en concurrence prestataires repas

Le contrat arrivant à terme, une consultation est nécessaire.

Une rencontre est prévue ce mardi avec deux fournisseurs de repas restaurant scolaire en liaison froide, SCOLAREST, fournisseur actuel et CONVIVIO. Un accent tout particulier va être porté sur la provenance des produits, à savoir locaux de préférence et en tout état de cause français. Un retour des propositions sera abordé lors du prochain Conseil Municipal.

3 - Personnel :

- **Départs en retraite : prime de départ et cérémonie.**

Suite aux départs en retraite le 1^{er} Juillet prochain de Maryse LE DUC et de Pierre-Anne MAHEO, Mr Le Maire propose à l'assemblée d'offrir à chacun un bon d'achat d'une valeur de 750 €, magasin à définir.

Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

L'assemblée délibérante décide d'organiser une cérémonie de départ en petit comité au mois de juillet, les remises de médailles (du travail et communale) auront lieu lors des vœux du Maire.

- **Instauration d'une prime d'ancienneté pour le personnel communal**

Il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer l'attribution de primes d'ancienneté aux salariés de la commune après 10, 20 et 30 années de service. Le montant proposé est de 300 € pour les 10 ans, 700 € pour les 20 ans et 1000 € pour les 30 ans. Les salariés ayant dépassé ces durées de service se verraient attribuer la prime correspondant à la durée de service qu'ils ont dépassée.

Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

- **Remplacement de Mme LE DUC et Mr MAHEO**

Dans l'attente de procéder aux formalités de publicité de vacances de postes, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire appel à DES pour des missions d'interim.

Mme Florence DESNOYERS, inscrite à DES, occupera le poste de la cantine, sachant qu'elle a réalisé un stage de plusieurs semaines à l'école, garderie et cantine dans le cadre d'une formation professionnelle CAP « Accompagnement Educatif Petite Enfance »

Pour le poste au service technique, DES lance une nouvelle offre, obtention du permis C étant indispensable.

- **Mise en place CET (Compte Epargne Temps)**

Il est proposé à l'assemblée délibérante, la mise en place du compte épargne temps au sein de la collectivité et d'adresser un projet de délibération au Centre de Gestion dans le cadre de la saisine du comité technique Départemental.

Le principe :

Ouverture du CET à la demande de l'agent

Demande d'alimentation annuelle

Bilan de la situation établit annuellement

20 jours de congés annuels doivent être pris, le solde + les jours de récupération peuvent alimenter le CET, avec un maximum de 6 jours d'épargne par an et un cumul total de 60 jours maximum.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Adopte la mise place du CET, complétant ainsi la réglementation fixée par les textes relatifs aux congés annuels et au temps de travail. Des formulaires type (demande d'ouverture, alimentation ...) seront élaborés.
- Autorise Mr Le Maire à présenter un dossier de saisine au Comité Technique Départemental

- **Emplois saisonniers**

Services techniques : Rappel des critères

La commission du personnel s'est réunie le 7 mai afin d'examiner les candidatures. Trois d'entre elles ont été retenues par la commission et présentées en séance.

3 avaient déjà postulé l'an passé et n'avaient pas été retenus et un jeune a postulé mais n'a pas atteint l'âge de 17 ans.

Après examen par la commission du personnel, il est proposé à l'assemblée, le recrutement des saisonniers suivants :

Camille LEAUTÉ, du 14 juin au 2 juillet

Loeiz SAGUET du 5 juillet au 23 juillet

Jayson CESSAC du 26 juillet au 13 août

Exposition « Eternel printemps » et animations ateliers enfants

Rappel des critères : expérience d'encadrement et d'animation de groupes de jeunes scolaires

Après examen par la commission du personnel, il est proposé à l'assemblée, le recrutement des saisonniers suivants :

Maëlys LAMANDÉ du 27 mai au 25 juin

Karine DRAGONI du 25 juin au 6 août

4- Eternel Printemps. Bilan Inauguration et des premiers jours.

- **Ouverture de l'église.** Frais d'électricité. Pendant la durée de l'expo plein air « L'Eternel printemps », l'église est ouverte pendant la journée et son intérieur éclairé. Il est proposé au Conseil municipal que les factures des mois de Juin, Juillet, Août et Septembre soient prises en charge par la Commune et, par conséquent, remboursées à la paroisse de Loudéac qui les règle habituellement.

Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

- **Réception des écoles.** Il avait été proposé aux écoles primaires du secteur ainsi qu'aux collèges pour les classes de 6^{ème} et 5^{ème}, de passer une journée à Saint Caradec dans le cadre de l'exposition plein air moyennant une participation de 4 € par élève. Cette initiative est couronnée de succès puisque le nombre d'élèves inscrits est de 620.

- **Les animations Kar'anim et convention avec la mairie.**

Mr Le Maire donne lecture du projet de convention établit dans le cadre des animations avec l'association « Kar'anim ».

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve cette convention et autorise Mr Le Maire à la signer.

- **Exposition :**

L'assemblée délibérante propose d'améliorer la signalétique du parcours de l'exposition à ciel ouvert.

La girouette devrait être installée d'ici 15 jours.

Le 9 juillet à 14h30, visite de Monseigneur L'EVEQUE et à 16 h, visite de Mr Le Préfet des Côtes d'Armor avec les entreprises ayant sponsorisé l'exposition.

Mr COJEAN communique aux élus les dates des différentes fêtes et animations qui se tiendront tout l'été.

5- Voirie

- Travaux de voirie : résultat de l'appel d'offre Point à temps automatique
3 entreprises été consultées, une seule a répondu, l'entreprise COLAS pour une offre à 13 050 € TTC.

Accord à l'unanimité de l'assemblée pour retenir cette offre.

- Le radar pédagogique a été mis en place rue de la Gare. Solliciter les services techniques pour installation de l'application qui permet le comptage des véhicules.
- L'appel d'offres pour le curage des fossés a été lancé.

6- Enquête publique « Scea du Point du jour »

Demande présentée par la SCEA DU POINT DU JOUR, installation classée soumise à autorisation, en vue d'exploiter un élevage porcin au lieu-dit « Le Guiben » à St Caradec.

Il s'agit de la transformation d'un élevage naisseur engraisseur de 440 truies en atelier de post sevrage et engraissement de 3000 places, les naissances étant déplacées sur un autre site. Pas de construction nouvelle sur le site.

Une enquête publique est ouverte du 27 mai 2021 au 29 juin 2021. Les jours et horaires de permanence ont fait l'objet d'affichage en mairie.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande d'installation classée.

7 - Questions diverses

- **Vente de compléments de terrains à la Pommeraie**, suite à des demandes de propriétaires de lots. Reprise de délibérations anciennes sur prix de vente et numérotation des parcelles vendues, suite au document d'arpentage.

Ainsi, le Conseil Municipal valide les cessions :

- A Mr et Mme CABOCCO Gérard de 98 m² parcelle cadastrée AA 207 au prix de 3€ le m². Les frais de notaires sont à la charge des acquéreurs.

- A Mr LE FERREC Ronan et Mme MACAIRE Vanessa, de 96 m² parcelle AA 209 et 45 m² parcelle AA 205 au prix de 3 € / m², les frais de notaires seront à charge des acquéreurs.

- A Mr et Mme KUTLU Ahmed, de 91 m² parcelle AA 208 au prix de 3 € / m², les frais de notaires seront à charge des acquéreurs. Veiller à mentionner le passage d'une canalisation d'eau pluviale sur toute la longueur de la parcelle.

- Installation du **nouveau vitrail**. Cette installation est prévue à la fin de ce mois de Juin
- **Pass asso** : les modalités de mise en œuvre du « pass asso » ont été validées lors du bureau communautaire du 4 mai. La dotation pour les associations de St Caradec est de 2336 € (part Région 1154 € et part commune 1182 €). La précédente réunion de Conseil Municipal ,avait orienté cette allocation sur les associations en charge de nos 2 écoles, Les associations des parents d'élèves de l'école d'Hilvern et celle de l'école Ste Thérèse ont ainsi sollicité cette subvention et ont déposé un dossier complet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide le versement de cette dotation à chacune des écoles au prorata du nombre d'élèves, soit

APE Ecole d'Hilvern : 1 532 € (61 élèves)

Asso parents école Ste Thérèse : 804 € (32 élèves)

La commune verse directement et entièrement la subvention aux associations. LCBC conventionne avec la Région sur ce dispositif, percevra la part Région et reversera cette part au prorata à chaque commune.